

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE WEB PARC EOLIEN DES VALLEES

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 29 novembre 2017, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : entre 3,2 et 3,6 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ par la Société WEB PARC EOLIEN DES VALLEES.

M. Nicolas BLAIS est chargé du suivi du dossier de la Société WEB PARC EOLIEN DES VALLEES. Tél. : 01/84/79/24/44.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de TORTEFONTAINE sise 8 place de l'église, les mardi et vendredi de 14h00 à 16h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.windenergie.at/page.asp/lang=fr/Tortefontaine>. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de MOURIEZ, AUBIN SAINT VAAST, BEAURAINVILLE, BOUIN PLUMOISON, BREVILLERS, BUIRE LE SEC, CAMPAGNE LES HESDIN, CAPELLE LES HESDIN, CONTES, DOURIEZ, GOUY SAINT ANDRE, GUIGNY, GUISY, HESDIN, LABROYE, MAINTENAY, MARCONNELLE, MARESQUEL ECQUEMICOURT, LE QUESNOY EN ARTOIS, RAYE SUR AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINT REMY AU BOIS, SAINTE AUSTREBERTHE, SAULCHOY (Pas-de-Calais), ARGOULES, DOMINOIS, DOMPIERRE SUR AUTHIE, PONCHES ESTRUVAL(Somme).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de TORTEFONTAINE du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de TORTEFONTAINE ou les formuler à Mme Anne-Marie DUEZ commissaire-enquêteur, qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 29 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 7 décembre 2017 de 9h30 à 12h30
- le mardi 12 décembre 2017 de 14h00 à 17h00
- le samedi 23 décembre 2017 de 9h30 à 12h30
- le vendredi 29 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de TORTEFONTAINE ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.